

ARRÊTÉ

Nous, Monique HERMES, bourgmestre de la Ville de Grevenmacher,

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu les prescriptions du plan d'aménagement général, des plans d'aménagement particulier "Quartier existant" ainsi que du règlement sur les bâtisses en vigueur de la Ville de Grevenmacher ;

Vu l'ordonnance de fermeture de chantier du 30 avril 2024 prise à l'égard de travaux de terrassement et de fondations réalisés en absence de toute autorisation de construire sur les parcelles cadastrales 4456/8398 et 4440/10156, section A de Grevenmacher, vis-à-vis des immeubles sis à l'adresse 6, Op der Alkërrech, L-6776 Grevenmacher, entrepris par la société SOGEROUTE pour le compte de la société CREOS LUXEMBOURG ;

Nous référant à l'autorisation de construire n°102/2024 délivrée en date du 8 mai 2024 portant sur le remplacement et le raccordement d'un poste de transformation pour le réseau électrique ;

Décidons :

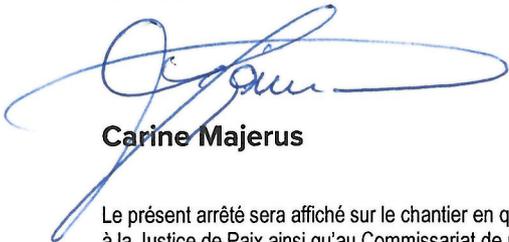
Article 1 : L'ordonnance de fermeture de chantier du 30 avril 2024 est annulée avec effet immédiat. Les travaux sur le chantier de la société CREOS LUXEMBOURG s.a. sis sur les parcelles cadastrales 4456/8398 et 4440/10156, section A de Grevenmacher, peuvent être repris complètement dès ce jour.

Article 2 Le marquage des différents réseaux d'infrastructures souterraines à proximité directe du chantier est à réaliser avant tout autre progrès.

Article 3 Les immeubles avoisinants et les réseaux d'infrastructures souterraines à proximité directe du chantier sont à protéger contre tous risques de dégâts suivant les règles de l'art et cela pendant toute la durée des travaux.

Grevenmacher, le 8 mai 2024

La secrétaire communale


Carine Majerus



La bourgmestre


Monique Hermes

Le présent arrêté sera affiché sur le chantier en question et à l'Hôtel de Ville, notifié à la société CREOS LUXEMBOURG s.a., et expédié en copie à la Justice de Paix ainsi qu'au Commissariat de police de Grevenmacher.